Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY

Arrondissement d'Epernay

Commune de Chouilly

délibération : D_2024_5_1

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 09 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le

Maire.

Nombre de conseillers en

exercice: 13

Date de convocation du : 02 Septembre 2024

Présents: 11

Votants: 13

Présents: Monsieur HOSTOMME Jacques, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth, Madame

DEVANLAY Armelle

Objet : Bail commercial de la brasserie Le Saint

Martin

Pouvoirs:

Madame BOUTILLAT Martine a donné pouvoir à Jacques Hostomme Monsieur ROUSSEL Jean-Luc a donné pouvoir à Ludovic Gillet

Absent(s)

Excusé(s): Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

M. le maire rappelle à l'assemblée que la commune est devenue propriétaire de l'immeuble sis 24 Grande Rue à Chouilly.

Cet immeuble est à usage mixte :

- au rez de chaussée : grande salle à usage de bar/restauration et vente de tabac
- Appartement au 1er étage avec un accès 2bis, rue des Bergers.

Pour le commerce il est proposé d'établir un bail commercial entre le gérant actuel M. Jean-Pierre Godard et la commune de Chouilly.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- La mise en place d'un bail commercial pour une durée de 9 années à compter du 1er septembre 2024 pour se terminer le 31 août 2033 entre la commune et M. Jean-Pierre Godard aux conditions énoncées dans le bail ;
- autorise le maire à signer le bail qui sera établi par Maître Benoît Moittie, notaire à Epernay

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Emis le 09/09/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 10/09/2024 Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le

ID: 051-215101437-20240909-08S20240909D001-DE

Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY

Arrondissement d'Epernay

Commune de Chouilly

délibération : D_2024_5_2 L' an deux mille vingt quatre, le lundi 09 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le

Maire.

Nombre de conseillers en

exercice: 13

Date de convocation du : 02 Septembre 2024

Présents: 11

Votants: 13

<u>Présents</u>: Monsieur HOSTOMME Jacques, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth, Madame

DEVANLAY Armelle

Objet : Aménagement aire

de campings car : sollicitation d'aides

financières

Pouvoirs :

Madame BOUTILLAT Martine a donné pouvoir à Jacques Hostomme Monsieur ROUSSEL Jean-Luc a donné pouvoir à Ludovic Gillet

Absent(s)

Excusé(s): Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

M. le maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'une aire de camping cars de 12 emplacements avec pour partie la collaboration de la société Camping Car Park au lieudit la Cerisière à Chouilly.

Les services techniques de la communauté d'Agglomération d'Epernay ont travaillé sur le dossier technique et au stade où nous en sommes de l'étude, ce projet peut s'estimer à 199 503.00€ ht.

M. le maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières de la part de l'Europe, de l'Etat, de la Région Grand Est, du Département etc...

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Décide la réalisation de l'aménagement d'une aire de camping cars (12 emplacements) au lieudit la Cerisière ;
- Autorise le maire à solliciter toutes les aides financières possibles auprès de l'Europe (fonds leader, feader...) de l'Etat, de la Région Grand Est, le Département etc...

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Emis le 09/09/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID: 051-215101437-20240909-08\$20240909D002-DE

Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY

Arrondissement d'Epernay

Commune de Chouilly

délibération : D_2024_5_3

Nombre de conseillers en

exercice: 13

Présents: 11

Votants: 13

Objet: Projet d'acquistion de parcelles départementales sises derrière les ateliers municipaux (AB 609 et AB 611) L' an deux mille vingt quatre, le lundi 09 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire

Date de convocation du : 02 Septembre 2024

<u>Présents</u>: Monsieur HOSTOMME Jacques, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth, Madame DEVANLAY Armelle

Pouvoirs |

Madame BOUTILLAT Martine a donné pouvoir à Jacques Hostomme Monsieur ROUSSEL Jean-Luc a donné pouvoir à Ludovic Gillet

Absent(s):

Excusé(s): Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

M. le maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un auvent nécessaire au stockage de matériaux et matériels derrière les bâtiments des services techniques et informe qu'il a contacté le Département pour leur proposer l'acquisition des parcelles cadastrées section B 609 de 73m2 et AB 611 de 108m2 (parcelles enclavées dans la propriété communale)

Après consultation du service gestionnaire du patrimoine il est proposé à la commune une acquisition de ces deux parcelles au prix de 1€ le mètre carré..

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents la proposition du service gestionnaire du Département de la marne avec un prix de 1€ le mètre carré pour les parcelles AB609 et AB611 soit une surface totale de 181m2.

Le maire précise que cette demande d'acquisition sera présentée lors d'une prochaine commission départementale.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Emis le 09/09/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 24/09/2024 Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID: 051-215101437-20240909-08S20240909D003-DE